

PER  
B-226

S



ADMINISTRATION: 88 COTE DE LA MONTAGNE  
QUÉBEC

ABONNEMENT: CANADA, EXCEPTÉ CITÉ DE QUÉBEC 75c  
CITÉ DE QUÉBEC ET PAYS ÉTRANGERS \$1.50

VOLUME XI, No 7

QUEBEC

LE 15 FEVRIER 1923

# Veaux abattus

**CULTIVATEURS ne tardez pas à nous envoyer vos veaux de lait.**

**Le temps est venu où vous en recevrez les PLUS HAUTS PRIX sur le marché.**

**Ne manquez pas de METTRE EN PRATIQUE les conseil suivants :**

Les veaux devront être abattus la veille du jour de l'expédition.

Après l'abattage, laissez vos veaux suspendus par les pattes de derrière, afin qu'en refroidissant, ils puissent prendre une **bonne forme** et vous obtenir un **prix plus élevé**.

Les veaux devront être ouverts sur toute la longueur.

Vous en enlèverez la tête; vous couperez les pattes de devant au genou, celle de derrière au jarret, tout en ayant bien soin de **laisser la peau qui recouvre et la tête et les pattes**.

**N'expédiez jamais vos veaux dans des boîtes.**

Enveloppez-les dans de la toile à poche bien propre, de manière qu'ils soient **entièrement recouverts**.

Surtout, n'oubliez pas d'attacher à cette toile la **carte d'expédition** sur laquelle vous écrirez bien lisiblement  **votre nom et votre adresse**, afin de recevoir le prix de votre marchandise.

Expédiez vos veaux **par express**.

**Enfin, N'ABATTEZ JAMAIS VOS VEAUX avant qu'ils aient atteint de 3 A 4 SEMAINES, et qu'ils soient suffisamment gras pour PESER AU MOINS 60 LIVRES.**

## Coopérative Fédérée de Québec

63, RUE WILLIAM,

MONTREAL

15

15

15